

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 15357
Numéro SIREN : 478 343 080
Nom ou dénomination : 118 218 LE NUMERO

Ce dépôt a été enregistré le 01/07/2019 sous le numéro de dépôt 74701

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 01-07-2019

N° DE DEPOT : 2019R074701

N° GESTION : 2004B15357

N° SIREN : 478343080

DENOMINATION : 118 218 LE NUMERO

ADRESSE : 13-15 rue Taitbout 75009 Paris

DATE D'ACTE : 28-06-2019

TYPE D'ACTE : Extrait de procès-verbal

NATURE D'ACTE : Changement(s) d'administrateur(s)

118 218 LE NUMERO
Société par actions simplifiée
Au capital de 37.000 euros
Siège social : 3, rue de Gramont
75002 Paris

478 343 080 R.C.S. Paris

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
PRISES PAR ACTE SOUS SEING PRIVE
EN DATE DU 28 JUN 2019**

TROISIEME DECISION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018)

L'associé unique, connaissance prise des termes du rapport du Président, constate que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 font apparaître un bénéfice net comptable de 2.772.471 euros.

En conséquence, l'associé unique, sur proposition du Président et après avoir approuvé les comptes dudit exercice, décide d'affecter le bénéfice net comptable d'un montant de 2.772.471 euros au compte "*Report à nouveau*" lequel sera porté d'un montant de 50.520.106 euros à un montant de 53.292.577 euros.

L'associé unique décide également de distribuer un dividende de 53.000.000 d'euros prélevé sur le compte "*Report à nouveau*", qui sera réduit à un solde de 292.577 euros.

Ainsi, les 37.000 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune recevront un dividende de 1.432,43 euros par action.

Ce dividende sera mis en paiement le 30 juin 2019.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique constate qu'au cours des trois derniers exercices aucun dividende n'a été distribué.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

SIXIEME DECISION

*(Constatation de la démission de Monsieur Derek RIEGER
de son mandat d'administrateur de la Société)*

L'associé unique, connaissance prise des termes du rapport du Président, prend acte de la démission de Monsieur Derek RIEGER de son mandat d'administrateur de la Société et le remercie pour les services rendus à la Société dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

SEPTIEME DECISION

(Nomination de Monsieur Alistair SCOTT en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Derek RIEGER, démissionnaire)

L'associé unique, connaissance prise des termes du rapport du Président, décide de nommer Monsieur Alistair SCOTT en qualité d'administrateur de la Société, en remplacement de Monsieur Derek RIEGER, démissionnaire, avec effet à compter de ce jour et pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit prenant fin à l'issue des décisions de l'associé unique appelé à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

Monsieur Alistair SCOTT a déclaré par avance accepter les fonctions qui lui seraient confiées et n'être l'objet d'aucune incapacité, incompatibilité ou sanction susceptible de lui en interdire l'exercice.

DIXIEME DECISION

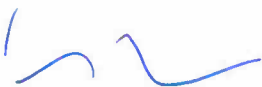
(Pouvoir pour formalités)

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original des présentes ou à *La Loi* à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité et de dépôt auprès du Tribunal de Commerce compétent.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

* * *

Extrait certifié conforme à l'original.



Robert A. PINES
Président